

Lait Contrats cherchent issue de secours

Au vu des crispations entre certaines organisations de producteurs (OP) et leur collecteur, les syndicats agricoles veulent rectifier les règles du jeu. Mais à ce sujet, le projet de la loi d'avenir est décevant. **PAR ELSA CASALEGNO**

Jusqu'à présent, en matière de relations avec ses livreurs, Lactalis obtenait haut la main le titre de mauvais élève de la classe. Mais il pourrait bien être rejoint par Danone, dont les relations avec ses producteurs se sont détériorées cet automne. Les discussions butent sur un mode de calcul du prix du lait en 2013 opaque aux yeux des éleveurs. Leurs calculs et ceux de l'entreprise n'aboutissent pas aux mêmes montants...

Lors d'une réunion entre le fabricant et ses organisations de producteurs (OP), le 29 novembre, l'un proposait une hausse de 25 €/1 000 l, tandis que les autres réclamaient 30 €/1 000 l. Ce n'est pas tant le montant qui pose problème mais la méthode de fixation du prix. « Danone fait une lecture personnelle du calcul du prix que nous n'acceptons pas », souligne Gilles Durlin, président de l'OP Bailleul (Nord). Pour André Bonnard, trésorier de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), « Danone a une politique de prix extrêmement agressive pour écraser ses concurrents, et sa rentabilité en France est insuffisante pour les actionnaires. Mais ce

sont les producteurs qui trinquent ! » Les livreurs de Danone, comme ceux de Lactalis, estiment que « les industriels se refont une santé financière sur [leur] dos ». Via des communiqués de soutien, la FNPL a embrayé, dessinant le nouveau partage des rôles : les OP négociant avec les laiteries et la FNPL portant un message plus revendicatif.

L'échec des contrats était prévisible : les industriels ont tenu la plume.

Face à ce ras-le-bol, le constat d'échec de la contractualisation est patent. Si la Confédération paysanne (CP) et l'Organisation des producteurs de lait (OPL) le clament depuis longtemps, la FNPL, qui porte ce projet depuis le début, l'admet désormais.

ORGANISER LA MOBILITÉ

« L'impasse actuelle était prévisible : les entreprises ont tenu la plume pour rédiger les contrats. Face à elles, les producteurs n'ont rien eu à dire », regrette Yves Sauvaget, de la CP. Il réitère la proposition des deux syndicats minoritaires de créer

des OP uniques par bassin laitier. Une option qui rencontre l'opposition farouche des industriels, mais à laquelle la FNPL semble se rallier. Pour André Bonnard, « c'est la solution la plus facile pour organiser la mobilité des éleveurs au sein des bassins, afin qu'ils puissent quitter leur laiterie si elle ne joue pas le jeu ». Ils ont aujourd'hui des atouts : la matière première « lait » manque face aux besoins, en particulier à l'export. « L'OPL réclame également une agence de surveillance européenne de la filière », rappelle sa présidente, Véronique Le Floc'h.

30 000 ÉLEVEURS EN MOINS

« Les transformateurs ont encore les cartes en main. Si rien ne change, la production continuera à se concentrer », regrette Yves Sauvaget, fustigeant « le manque de courage du législateur et du politique ». La loi d'avenir n'est pas à la hauteur des attentes (voir ci-dessous). « Les solutions existent, mais la volonté politique manque pour les imposer », estime également André Bonnard. A moins que « l'hécatombe annoncée des éleveurs laitiers, avec 30 000 emplois à la clé », selon Yves Sauva-

LOI D'AVENIR : DES MANQUES ET DES ERREURS À CORRIGER

Le projet de la loi d'avenir, qui sera examiné en janvier par l'Assemblée nationale, présente quelques faiblesses.

► **Médiateur des contrats.** Les producteurs souhaitent voir son pouvoir renforcé. Dans la version initiale de la loi, le médiateur s'était vu octroyer une mission d'arbitrage entre deux parties, sa décision étant alors contraignante. Il pouvait également choisir de rendre ses avis publics. Ces deux points ont disparu dans la deuxième version. La FNPL souhaite qu'un accord interprofessionnel spécifie les cas pour lesquels le recours

à l'arbitrage serait automatique. Restent quelques avancées : en cas de litige, entamer une médiation sera un passage obligé avant tout recours en justice.

► **Actions de groupes.** Le droit français ne prévoit pas de possibilité d'actions de groupes (mass actions) à l'anglo-saxonne. La loi Hamon sur la consommation introduira ce principe uniquement pour les consommateurs. Les producteurs, en tant que fournisseurs, n'en bénéficient pas. Ils plaident pour que ce principe soit introduit dans la Loi d'avenir, afin que les OP

puissent saisir le médiateur au nom de leurs adhérents. Mener une action en justice collective semble à ce jour hors de portée.

► **Interprofession.** Le projet de loi d'avenir abroge l'article portant sur les spécificités de l'interprofession laitière, en particulier la possibilité « d'élaborer et diffuser des indices de tendance, notamment prévisionnels, des marchés laitiers, ainsi que tout élément de nature à éclairer la situation des acteurs de la filière laitière ». Or la plupart des contrats font référence à cet article.

RESULTATS DES ANALYSES EFFECTUEES PAR : LABILAIT
TYPE DE LAIT : Entier

Prix A/38/32 en € / 1000 L	370.000
Matière Grasse	6.808
Matière Protéique	3.773
Classe Germes	0.000
Cellules	0.000
Butyriques	0.000
TOTAL DES INCIDENCES	10.581

Factures de lait.

D'un industriel à l'autre, le calcul du prix du lait est plus ou moins détaillé.

Par exemple, certains indiquent la flexibilité alors que d'autres l'intègrent dans le prix de base.

PRIX (*) DETAIL CI-CONTRE

COMPOSANT DU PRIX	RESULTAT	INCIDENCES	
		€/ 1 000 L	Globales en €
M.G. G/L	+7,4000		
M.P. G/L	-8,6240		
GERMES			
CELLULES			
BUTYRIQUE			
INHIBITEURS			
CRYSOPIE			
PRIME SUPER QUALITE	+6,0000		
FLEX VOL A 2,75€/ML			
PRIME ASAP 5 EUROS	+5,0000		
TOTAL INCIDENCES		+12,526	

(*) INFOS VOLUMES / PRI
Lit 1000L Prix Eur
A 49,424 360,250
B 1,000 400,250
TOT 49,424 360,250

PRIX UNITAIRE TOTAL	VALORISATION APPORTS DE P
+372,7760	+33424,71

CALCUL DU PRIX DU LAIT : DE QUOI PERDRE SON LATIN

► **De quel prix parle-t-on ?** Il est facile de jouer sur les chiffres, tant le calcul du prix du lait s'est complexifié. Les Criel ne diffusent plus de grille régionale des prix, et la saisonnalité collective n'existe plus. Reste un prix moyen national, dont l'évolution s'appuie sur les indicateurs du Cniel. Certaines laiteries, comme Danone, préfèrent s'appuyer sur un prix de base « entreprise » dont il est difficile de connaître les déterminants. La saisonnalité est parfois intégrée au prix de base. La flexibilité change inopinément de tranche, à moins qu'elle ne disparaisse purement et simplement, comme chez Lactalis. Le montant du « tunnel de prix » avec l'Allemagne n'apparaît pas sur les factures. Enfin, il existe moult primes locales, historiques ou liées à la destination du lait (AOP fromagères...).

► **La « tromperie » des 25 €/1000 l.**

Inutile de se voiler la face : finalement, les 25 €/1000 l versés au deuxième trimestre ne sont pas une prime liée aux hausses passées auprès de la grande distribution et indépendante du marché. Il s'agit d'une avance de trésorerie que les laiteries ont récupérée sur les derniers mois de l'année. Certaines le spécifient sur les factures de lait, d'autres l'ont intégrée au prix de base. Les entreprises ayant appliqué cette hausse chacune à sa façon, il est difficile de faire des comparaisons. « La médiation a finalement apporté plus d'opacité et de confusion qu'elle n'a résolu de problèmes, et les distributeurs se sont abrités derrière cet accord pour refuser toute nouvelle augmentation des tarifs », estime Dominique Chargé. « Cette hausse restera un objet de discorde. Pourtant, ces 25 €, ce sont les producteurs qui sont allés les

chercher », souligne amèrement Gilles Durlin.

► **Calcul annuel.** Ces discussions occultent le fait que les entreprises raisonnent désormais en prix moyen annuel, reconstituant le prix mensuel par péréquations. Mais sur ce chiffre aussi, les revendications divergent. Les entreprises proposent +25 €/1000 l en 2013 par rapport à 2012, alors que les producteurs réclament +30 €/1000 l (en intégrant les +25 €/1000 l versés sur 3 mois, soit +6 €/1000 l sur 12 mois), tandis que le médiateur a communiqué en octobre sur une hausse de 27 à 29 €/1000 l. Pour Yves Sauvaget, « il existe beaucoup trop de critères inutiles : les industriels savent le prix qu'ils mettront sur l'année, à quelques ajustements près ». Les laiteries ne le nient pas. Les coopératives réfléchissent d'ailleurs à élaborer un prix du lait à moyen terme, affiné au fil des mois.

get, constitue un moyen de pression sur le gouvernement ?

En revanche, les industriels réfutent toute volonté de flouer les producteurs. La Fédération nationale des coopératives laitières (FNCL) et la Fédération nationale de l'industrie laitière (Fnil) reconnaissent une certaine « confusion » sur le terrain, chaque entreprise élaborant un prix du lait « à sa sauce ». Mais elles rap-

pellent que le nœud du problème reste la guerre des prix à laquelle se livrent les enseignes de la distribution. « Nous sommes confrontés à un problème de répercussion de hausse des charges à l'aval, qui peut être fatal à la filière », insiste Dominique Chargé, président de la FNCL. La Fnil rappelle, à l'adresse des enseignes, que « contrairement à beaucoup d'autres matières pre-

341 €

Souligné par la Fnil, c'est le « niveau record historique » atteint par le prix du lait pour 1000 l de janvier à octobre, selon FranceAgriMer (+7,3 % par rapport à 2012).

mières agricoles dont les cours baissent en 2013, les cours mondiaux des produits laitiers ne cessent de progresser ».

Le second round des négociations entre Danone et ses OP devait avoir lieu le 6 décembre. La FNPL anticipe-t-elle un échec de cette rencontre ? Elle a lancé un mot d'ordre « d'actions syndicales sur tout le territoire » pour cette date. ■